Modifications ponctuelles	12	« A Gleeserchkaiser » Parc d'activité Capellen	24.10.2019	22/CD/34/2019 — 08.10.2019 — 9168/CL-mz
	13	« Rue du Marché - Hobbiaus » Mamer	15.04.2019	22/CD/33/2019 — -
	14	« Adaptations parties graphique	15.04.2019	22/CD/32/2019 — -
	15	« Op dem Weit » Holzem	12.06.2018	22/CD/28/2018 — 17.05.2019 — 9157/CL-mz
	14	« Rue Joseph et Marcel Becker Capellen	28.01.2019	22/CD/30/2018 — 23.01.2019 — 9175/KCS-mz
	13	« Zickerfeld II » Capellen	22.04.2019	22/CD/29/2018 — -
	12	« Adaptation du degré d'utilisation du sol	26.10.2018	22/CD/26/2018 — -
	11	« Varnert dem Geelgatteck » Mamer	28.01.2019	22/CD/27/2018 — 26.01.2019 — 8538/CL-mz
	10	« Centre » Mamer	24.01.2019	22/CD/25/2018 — -
	9	« Zentralen Bereiches » Capellen	19.04.2018	22/CD/24/2017 — -
	8	« Route d'Arlon » Capellen	19.01.2018	22/CD/21/2017 — -
	6	« Route de Mamer - stroecke Kueleestal » Mamer	26.03.2018	22/CD/20/2017 — -
	5	« Rue Alice » Mamer	02.03.2018	22/CD/22/2017 — 19.02.2018 — 8820/CL-mz
	3	« Centre » Holzem	10.04.2017	22/CD/23/2016 — -
	2	« Parc SIG » Mamer	21.02.2017	22/CD/18/2016 — 19.12.2016 — 8573/CL-mz
	N° plan	**Intitulé**	**date**	**N° référence**
			Approbation définitive du Ministère de l'Intérieur	**Approbation Ministre du Environnement**
Mise à jour des zones ou espaces définis en exécution de dispositions législatives, réglementaires ou administratives spécifiques		« parcelles 1109/3801 » inclusion conformement « CNAN-Avis 2014 » « parcelles 2134/67, 2135/34, 641, 1391/4363, 918/1600, 920/1910 » CNAN-Avis 2015 « parcelles 703/4362 et 697/4359 » Holzem, 7 rue Nationale « Immeubles et objets classés monument national, arrêté ministériel du 19 février 2015		

39	Beim Kanteen D1 à Mamer	05.03.2020	18/108/CDC
38	MAX MILLENAAR	29.11.2019	18/81/CDC
37	Zone d'Activités Capellen	14.05.2019	18/117/CDC
36	33, route d'Arlon à Mamer	14.04.2019	18/18/CDC
35	Op Berg à Mamer	12.12.2018	18/06/CDC
34	Domaine Beaulieu à Capellen	15.10.2018	18/36/CDC
33	5, route d'Arlon à Mamer	02.10.2018	18/32/CDC
32	Zickerfeld II à Capellen	16.05.2018	18/18/CDC
31	Rue de la Montée à Capellen	10.01.2018	18/126/CDC
30	27, route d'Arlon à Mamer	27.03.2018 – 16.03.2020	18/108/CDC, 19/66/CDC
29	Route de Dippach à Mamer	24.05.2017	17/91/CDC
28	Atrium Bâtiment B, route d'Arlon à Mamer	11.05.2017	17/66/CDC
27	Aéterna 78, route d'Arlon à Mamer	11.05.2017	17/64/CDC
26	Wellgebond à Mamer	11.04.2017	17/56/CDC
25	Rue Joseph et Marcel Becker à Capellen	23.08.2016	17/57/CDC
24	Op dem Acker à Holzem	29.04.2016 – 18.01.2019	17/19/CDC, 17/114/PAN/CDC
20	Rue Raoul Follereau à Mamer	10.04.2016	17/47/CDC
N° plan	**PAP NQ approuvé**	**Approbation définitive du Ministère de l'Intérieur**	**Reference**

Légende: PAG

Parcellaire

Bâtiments existants

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- Zone de circulation et de stationnement
- ECO-t1 Zone d'activités économiques communale type 1 – service administratif ou professionnel non autorisé; B – service administratif ou professionnel autorisé
- ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
- COM Zone commerciale
- SPEC Zone spéciale

N° du Schéma directeur

N° du SD			
COS	CMS	CUS	CUB
CSS	HAU	DL	DL

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "Nouveau quartier"

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (8)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région (4 des circular)
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "Nouveau quartier"
- Zone de servitude "urbanisation"
  - A Servitude "urbanisation : archéologique"
  - A1 Servitude "urbanisation : aménagement anti-bruit"
  - B Servitude "urbanisation : biotopes" (31) (32) voir Partie écrite PAG article 31
  - CV Servitude "urbanisation : couloir vertes"
  - E Servitude "urbanisation : cours d'eau / Gestion de l'eau"
  - P Servitude "urbanisation : paysagère" (31) (33) (34) voir Partie écrite PAG article 31
  - Pa Servitude "urbanisation : stationnement à ciel ouvert"
  - Pe Servitude "urbanisation : stationnement à ciel ouvert-écologique"
  - Pg Servitude "urbanisation : parking à étages"
  - Pm Servitude "urbanisation : parking à étages"
  - T Servitude "urbanisation : verte"
- Zone de servitude "urbanisation : habitats espèces protégées" (a titre indicatif et non exhaustif) (5) (M1) voir Partie écrite PAG article 31
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Bâtiment protégé
- Gabarit protégé
- Petit patrimoine protégé
- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Zone à risques - contamination (15)
- Zone de bruit : 70dBA (15)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques:

- Aménagement du territoire
  - Décharge pour déchets inertes (1)
- Plan d'occupation du sol "Campus scolaire Tossebierg et environs" - "POS" *Règlement grand-ducal du 10 mai 2008*
  - Couloirs pour voies de communications (CVC)
  - Zone d'aménagement diffère (ZAD)
  - Zone de bâtiments et d'équipements publics (ZBEP)
  - Zone rurale (RUR)
  - Périmètre du POS
  - Ligne électrique (Haute Tension)
- Protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (2)
  - IBA - Important Bird Areas (3)
  - Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (3)
  - Biotopes protégés (4)
- Protection des sites et monuments nationaux
  - Monument national / Inventaire supplémentaire (6)
  - Immeubles et objets classés monument national / Inventaire supplémentaire classé monument national ou en cours de classement (6)
  - Terrains avec des vestiges archéologiques connus (6)
- Gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (7)
  - Zone inondable - HQ100 (7)
  - Zone inondable - HQ extrême (7)

Autres (à titre indicatif)

- Lignes à haute tension (8)
- Lignes ferroviaires (8)
- Autoroute
- Route Nationale
- Chemin Repris (9)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (9)
- Courbes de niveaux (9)
- Accès au quartier d'habitation
- Pistes cyclables nationales
- Limite de la commune

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Extrait du Plan Général du Département de l'Urbanisme 03.06.2014 Constructions, mis à jour mars/avril 2015

(1) *Règlement grand-ducal du 9 janvier 2008 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes".*
(2) *Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2014*
(3) *Lebensuerger Natur- a Vulkaschutzligue - BirdLife Partner, 2010*
(4) *Biotopkataster, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures MDDI, 2010*
Inventarisierung der geschützten Biotope im Sexilanger- und Ohrzweilerwald, Zoper + Baumann in Zusammenarbeit mit Bürogemeinschaft für Landschaftsökologie, 2010 - art 17 loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(5) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 27 de la loi du 19 juillet 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(6) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2015*
(7) *TMS/Aquat, Administration de la Gestion de l'Eau, 2013*
(8) *Base de données Topo-Cartographique (BDLT2) - ACT, Luxdig, 2006; les tracés ont été réajustées suivant les relevés du Zeyen+Baumann*
(9) *Sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial B - N°38 du 19 mai 2009, complétée par le Service des Sites et Monuments Nationaux (Etat au 19 juin 2012 et 22 décembre 2016)*
(10) Cartographie du bruit, *Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)*

GEMEIN Mamer

Plan d'aménagement général

- Vote du conseil communal en date du 12 octobre 2015
- Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur en date du 26 février 2016
- Arrêté de la Ministre du Développement durable et des Infrastructures - Département de l'environnement en date du 27 novembre 2015

Plan coordonné mai 2020

Mamer

ZEYEN BAUMANN
URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
Rue de Steinsel
L-7224 Bereldange
T +352 33 93 94
F +352 33 26 84
www.zeyenbaumann.lu

N

échelle 1: 2.500

mai 2015